

Ajournement de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 9 décembre 2019, à 20h30, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, M. Jacques Lirette, Mme Sonia Tremblay et Mme Ginette Camiré.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

225-12-2019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 303-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2020 :

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2019;

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

D'adopter le projet de règlement portant le no. 303-2020, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 9 décembre 2019, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour les services municipaux de l'année 2020.

226-12-2019

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1900294 à C1900301	10 724.82 \$
Paiements Internet L1900744 à L1900759	14 806.33 \$
Carte de crédit VISA V2019123 à V2019129	407.06 \$
Pour un grand total de :	25 938.21 \$

227-12-2019

DEMANDES DU SERVICE INCENDIE :

Considérant les demandes d'achats suivantes du service d'incendie :

Achat de 8 radios portatifs avec les accessoires (le tout tel que la soumission d'Orizon mobile en date du 4-12-2019, au montant de 7 661.73\$ avant les taxes);

Achat d'un ventilateur portatif et d'une Gate valve au montant de 4 388.00\$ avant les taxes;

Achat de 25 sacs rouges pour partie faciale au montant de 750.00\$ avant les taxes;

Suite à ces demandes, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

228-12-2019

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET SELON LES COÛTS INDIQUÉS DANS LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 298-2019 ET APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT ORIGINAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a entièrement réalisé l'objet du règlement no. 298-2019 selon les coûts de 317 692 \$;

Considérant que pour payer la totalité des coûts d'acquisition, la Municipalité de Saint-Bernard désire approprier à même le fonds général un montant de 317 692 \$;

Considérant qu'il existe un solde de 310 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no. 298-2019 pour préciser le financement de la dépense;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le montant de la dépense du règlement no. 298-2019 soit augmenté de 310 000 \$ à 317 692 \$.

Que le montant de l'emprunt du règlement no. 298-2019 soit réduit de 310 000 \$ à 0 \$.

Que la Municipalité de Saint-Bernard approprie à même le fonds général une somme de 317 692 \$ pour payer la dépense prévue au règlement no. 298-2019.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

229-12-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 45.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière